

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge
et d'un juge suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (2011) 1

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1^{er} et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 9 novembre 2010 de la démission, avec effet au 1^{er} octobre 2010, de monsieur I. VEROUGSTRAETE de ses fonctions de deuxième vice-président à la Cour de Justice Benelux,

Sur la proposition du Ministre belge de la Justice,

A pris la décision suivante:

Article 1

Monsieur J. de CODT, président de section à la Cour de Cassation de Belgique et juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé juge à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

Monsieur E GOETHALS, président de section à la Cour de Cassation de Belgique, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 3

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à La Haye, le 28 mars 2011.

Le président du Comité de Ministres,

U. Rosenthal